



Pêche Le règlement contrôle inquiète

Le nouveau règlement contrôle adopté le lundi 19 octobre par le Conseil des ministres européens de la Pêche (1) a été présenté par la direction des Pêches lors du conseil du Comité national des pêches à Lorient le jeudi 22 octobre. Cette présentation a donné lieu à un mouvement de mauvaise humeur de la part des représentants professionnels.

« En dehors de cette présentation, nous n'avons pas encore eu le document définitif en français », explique Daniel Lefèvre, président du comité régional des pêches de Basse-Normandie. Mais nous avons l'impression que la Commission essaie de faire passer en force un certain nombre de décisions avant l'application du traité de Lisbonne en 2010 qui donnera un pouvoir renforcé au Parlement, avec un recours accru aux procédures de codécision. C'est le cas pour ce règlement contrôle mais c'est aussi valable pour le projet de règlement sur les mesures techniques.

Ce sentiment de devoir avancer à marche forcée est d'autant plus mal vécu qu'il est difficile de mesurer toutes les implications de ces textes. « Comment appliquer à un petit bateau qui sort très peu de temps en mer l'obligation de signaler sa rentrée au port 4 heures à l'avance si interroge par exemple Hubert Carre, directeur du Comité national des pêches. Tout cela va trop vite pour pouvoir évaluer correctement les conséquences de cer-



JEAN LEBLANC

Pour Daniel Lefèvre, président du comité régional des pêches de Basse-Normandie la Commission essaie de faire passer en force avant l'application du Traité de Lisbonne en 2010

taines mesures qui risquent d'être inapplicables ».

« On nous demande dans le cadre de la réforme de la politique commune de la Pêche si il faut un traitement différencié entre la pêche à petite échelle et la pêche hauturière constate aussi Daniel Lefèvre.

Mais on voit que la Commission a déjà tranché. Dans le règlement contrôle les moins de 12 mètres échappent à la plupart des mesures ».

Philippe URVOIS

(1) le marin du 23 octobre

« **Les plaisanciers satisfaits d'échapper aux quotas.** Dans le règlement contrôle récemment adopté l'idée de quotas pour la pêche récréative est écartée. « Grâce au travail de l'European Anglers Alliance dont la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France est membre les responsables européens ont renoncé à ce projet absurde », se félicite Jean Kiffer, président de la fédération. C'est une formidable victoire pour les récréatifs européens. Mais si une espèce est en danger et si il est démontré scientifiquement que le prélèvement des récréatifs est significatif nous ne sommes pas opposés à des mesures restrictives ».